



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE
DE-STANBRIDGE**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
Directrice générale secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge le 10 août 2020 à 19h30 au centre communautaire, 857 chemin St-Ignace, à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET : autoriser un bâtiment accessoire résidentiel existant d'une superficie de 284.6 mètres carrés. Le règlement de zonage 2008.03303 autorise une superficie de 120 mètres carrés.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 1852, Descente de Pearceon, Saint-Ignace-de-Stanbridge. Lot 4 377 211 ptie.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE 17^e JOUR DU MOIS
DE JUILLET DEUX MILLE VINGT.**

La directrice générale - secrétaire-trésorière,

Marie-Josée Lamothe
